**Critères obligatoires pour procéder à une évaluation du trouble de traitement auditif (TTA)**

**Avant de faire un rendez-vous pour un(e) patient(e) pour une évaluation du TTA, il / elle doit :**

* être âgé de 7 ans ou plus\*
* être affluant en français ou en anglais\*\*
* avoir de la difficulté avec l’information auditive affectant la vie de tous les jours et/ou la productivité à l’école ou dans les environnements de travail
* avoir un langage intelligible
* être capable de comprendre des directives pour des tâches modérément complexes
* être capable de répéter des mots / des phrases / des nombres
* être capable de rester assis et de se concentrer sur des tâches modérément complexes pour plusieurs minutes à la fois
* avoir un potentiel intellectuel qui semble se situer dans les limites de la normale
* ne pas présenter avec un diagnostic pouvant expliquer les difficultés rencontrées (ex.: spectre de l’autisme, retard global du développement, syndromes quelconques, trouble du langage, troubles d’apprentissage)
* avoir une audition normale dans les deux oreilles
* doit présenter certaines caractéristiques typiques du TTA aux tests de dépistage du TTA et / ou à l’histoire de cas

\*Certains enfants ne sont pas capables de compléter les tests avant l’âge de 8 ans ou plus

\*\*Si la première langue de l’individu n’est ni le français ni l’anglais, il se peut que nous seront incapable de faire l’évaluation